

**Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 4 février 2021 en visioconférence**

FORMATION PLENIERE

Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- Antoine FAURE, Marie-Christine TERRASSON, Aups
- Liliane MONTALAND, Bargème
- Corine PELLOQUIN, Bauduen
- Amélie ROUVIER, Brenon
- Nina JONKER, Castellane
- Yves CAMOIN, Comps sur Artuby
- Laurent GUIOU, Esparron de Verdon
- Gilles LOMBARD, Ginasservis
- Annick BATTESTI, La Bastide
- Christine NEURY, La Palud sur Verdon
- Gérard MARIGNANE, La Verdière
- Jean-Paul ROUX, le Bourguet
- Pierre TAMBOURIN, Moissac Bellevue
- France LAJOIE-GUIEU, Montagnac Montpezat
- Romain COLIN, Moustiers Sainte Marie
- Claude GUERIN, Peyroules
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Alain BROSSARD, Régusse
- Gérard LAGARDE, Riez
- Magali STURMA CHAUVEAU, Nathalie BACQUART, Rougon
- Patrick ROY, Roumoules
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Luc DONNIER, Saint Jurs
- Nicolas STAMPFLI, St Laurent du Verdon
- Nicole MOULIN, Ste Croix du Verdon
- Bernard CLAP, Trigance
- Bernard MAGNAN, Valensole
- Caroline CAPE, Andon
- Marie Pierre GUILLOT-SESTIER, Beauvezer
- Robert MARTORANO, Lambruisse
- Jean-Noël PERRIMOND, La Roque Esclapon
- Alain SAVARY, St Paul lez Durance
- Roger MASSE, Danielle URQUIZAR, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Nathalie PEREZ-LEROUX, Conseil départemental du Var
- Eliane BARREILLE, Roselyne GIAI GIANETTI, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Claude MARIN et Alain BARALE, Dracénie Provence Verdon Agglomération
- Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération
- Marie Françoise BONNAVENTURE, Patrick LAURIN, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Jean FLORIMOND, Communauté de communes du Pays de Fayence
- Martine ZERBONE, ville porte de Draguignan

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020

2. Débats d'orientations budgétaires 2021

Sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint à la convocation et disponible sur le site internet www.parcduverdon.fr, les membres du comité syndical ont débattu et procédé au choix des grandes orientations, issues des travaux des commissions thématiques, du conseil d'exploitation de la Régie et de la formation GEMAPI réunies en fin d'année 2020, et qui permettront de préparer le programme d'actions 2021 et les différents budgets du Syndicat mixte et de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels.

Cotisations statutaires 2021 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Telles qu'arrêtées dans les statuts, les cotisations statutaires des collectivités membres du syndicat, sont validées telles que suivent (inchangées par rapport à 2020) :

- Conseil régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur : 979 481 €
- Conseil départemental du Var : 104 582 €
- Conseil départemental des Alpes de Haute Provence : 104 582 €
- Communes et intercommunalités :
 - Communes adhérentes à l'objet Parc : 3,80 €/ an / habitant (base population DGF 2020)
 - Communes adhérentes à l'objet SAGE : 0,20 €/ an / habitant (base population DGF 2020)
 - Communes adhérentes aux 2 objets : 4 €/ an / habitant (base population DGF 2020)
- EPCI adhérent à l'objet Parc : forfait de 250 € pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2020) et 1 000 € pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2020).
- EPCI adhérent à l'objet SAGE : forfait de 250 € pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2020) et 1 000 € pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2020).
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population est inférieure ou égale à 25 000 habitants : 2 000 € (Digne les bains)
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population est supérieure à 25 000 habitants : 5 000 € (Draguignan)

Comme chaque année, une dotation de fonctionnement de 124 000 € sera sollicitée auprès de l'Etat sous forme de subvention du programme d'actions 2021.

3. Création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : OGS – Parkings et services

Les travaux de requalification du site, portés par la Régie d'aménagement et de gestion, sont en cours et doivent se terminer fin mai. Seule restera la construction de la future maison de site qui se fera après la saison estivale, à partir de l'automne. Une fois les principaux travaux terminés, le site va être géré par le syndicat mixte du Parc: gestion des parkings payants, accueil sur site...

L'activité de gestion d'un parking payant constitue un service public industriel et commercial (SPIC), soit une activité à suivre dans une comptabilité distincte et individualisée au sein d'un budget dédié à compter de l'exercice 2021, qui sera soumis à TVA

Ce budget annexe sera sans autonomie financière ni personnalité juridique, assujetti à la TVA et soumis à la nomenclature comptable M 4. Il sera soumis au vote du comité syndical le 1^{er} avril 2021 avec l'ensemble des budgets primitifs.

Décision : les membres du comité syndical à l'unanimité :

- approuvent la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) : OGS – Parkings et services à compter de l'exercice 2021,
- valident le principe de la création des emplois nécessaires à la gestion de ce service, sachant que ces emplois seront créés lors du comité syndical du 1^{er} avril 2021, après saisine du comité technique placé auprès du CDG 04.

4. Modification de la composition du conseil d'exploitation de la Régie

Décision : Afin de remplacer Mme Mireille BENEDETTI qui n'est plus déléguée au syndicat mixte du Parc du Verdon, les membres du comité syndical procèdent à son remplacement au sein du Conseil d'exploitation de la régie qui se compose désormais ainsi :

Le Président du Parc naturel régional du Verdon	Bernard CLAP	
	<i>Titulaires</i>	<i>suppléants</i>
Conseil régional (2 titulaires et 2 suppléants) :	Roselyne GIAI-GIANETTI	Richard MIRON
	Eliane BARREILLE	Jean BACCI
Conseil départemental 04 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Roger MASSE	Danièle URQUIZAR
Conseil départemental 83 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Nathalie PEREZ-LEROUX	Louis REYNIER
Communes (6 titulaires et 6 suppléants) :	Jean-Pierre BAGARRE	Corinne PELLOQUIN
	Gérard LAGARDE	Arlette RUIZ
	Romain COLIN	Yves CAMOIN
	Magali STURMA-CHAUVEAU	Patrick VINCENTELLI
	Philippe MARANGES	Antoine FAURE
	Michèle BIZOT-GASTALDI	Joëlle TEBAR

5. Recours aux emplois saisonniers et pour accroissement temporaire d'activité année 2021

Décision : Au-delà des contrats qui pourront être mis en place dans le cadre du SPIC, et en lien avec les propositions formulées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à recruter au titre de l'année 2021, :

- Au maximum 20 emplois sous la forme de contrats saisonniers ou de contrats pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 3 mois maximum, dont les écogardes
- Un.e Chargé.e de rédaction du rapport environnemental de la charte (pour 3 mois) en appui de la direction

6. Comptes rendus des réunions de Bureau du 2nd semestre 2020

Dans le cadre de la délégation des attributions du Comité syndical au Bureau et en application de l'article 14 des statuts, les membres du comité syndical prennent acte des comptes rendus des séances du Bureau qui se sont déroulées sur le 2nd semestre 2020 et qui étaient joints à la convocation.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
A Moustiers Sainte Marie, le 5 février 2021

Le Président

Bernard CLAP

